



Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire

4, avenue du Commandant l'Herminier
B.P. 305 / 44605 Saint-Nazaire cedex
T.02 51 16 48 48 / F.02 40 19 59 19 / www.agglo-carene.fr

OFFRE DE STAGE

PILOTAGE DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2021

Intitulé du stage : Pilotage de la rédaction du Rapport de développement durable

Dates : mi-mai au 5 novembre 2021

Description de la structure :

Saint-Nazaire agglomération (CARENE), 10 communes, 117 400 habitants

La CARENE a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en décembre 2019 et a pour objectif de réduire les émissions de GES de 50%, de réduire les consommations d'énergie du territoire de 25%, d'augmenter la part des énergies renouvelables de 25%, d'améliorer la qualité de l'air et adapter le territoire au changement climatique. Pour cela elle s'appuie sur tous les acteurs du territoire en menant des actions en interne, en partenariat avec les acteurs socio-économiques du territoire, auprès des communes et sur le territoire (transports en commun, circuits courts...).

Tuteur de stage : Sandrine LAISNÉ

Le stagiaire travaillera en lien avec la Chargée de mission PCAET – mobilisation et qualité de l'air

Présentation du contexte et des missions :

Chaque année, la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire réalisent leur Rapport de développement durable. Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) et décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011, il est demandé aux communes et EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable à présenter préalablement au débat d'orientation budgétaire.

Selon l'article D. 2311-15 du code général des collectivités territoriales : « ce rapport décrit sous forme de synthèse la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire ».

Ce document est alors rédigé de manière collective : chaque direction propose un ou plusieurs sujets s'inscrivant dans une démarche de développement durable réalisé pendant l'année écoulée. Le/la pilote du rapport a pour rôle d'accompagner la rédaction de ces textes (rencontres avec les directions, propositions de sujets, collecte des textes, corrections) et de faire le lien avec la direction de la communication pour la mise en page.

Depuis janvier 2021, la direction générale de la Ville de Saint-Nazaire et de la CARENE est mutualisée. Certains services sont mutualisés également et de nombreux projets sont menés conjointement. Dans cette même optique, il est envisagé de réaliser un rapport de développement durable commun. A minima, il s'agira d'en harmoniser les présentations sur la base des 17 ODD des Nations-Unies.

Objectifs du stage : Elaborer un rapport de développement durable commun à la CARENE et à la Ville de Saint-Nazaire.

Pour cela le/la stagiaire aura pour missions de :

- Proposer une présentation basée sur les 17 ODD et faisant apparaître (par un code couleur ?) les actions de chacune des entités
- Rencontrer les services concernés par la rédaction du Rapport de développement durable
- Recueillir leurs propositions et leurs textes
- Relire et corriger les textes
- Mener un benchmark des rapports de développement durable et faire des propositions
- Elaborer avec la direction communication une nouvelle maquette du rapport

Profil et compétences requises :

Relations internes

- Relations internes avec l'ensemble des services de la CARENE et de la Ville de Saint-Nazaire

Niveau d'études / formation

- Formation supérieure, stage de fin d'études
- Niveau Master

Connaissances théoriques et pratiques

- Posséder une culture territoriale (organisation politique et administrative, compétences des collectivités, etc.)
- Connaissance des politiques publiques, des débats et des enjeux autour de la transition
- Connaissance des principes et applications du développement durable
- Connaissance des différentes législations nationales et internationales sur le développement durable

Compétences professionnelles ou « savoir-faire »

- Maîtriser la méthodologie de conduite de projet
- Avoir une aisance rédactionnelle et une capacité de synthèse
- Maîtriser les logiciels de bureautique (pack office)
- Savoir animer et conduire des réunions

Qualités personnelles et relationnelles ou « savoir-être »

- Être autonome et organisé
- Capacité d'adaptation, d'organisation et de rigueur
- Aisance relationnelle
- Sens de l'écoute et de la concertation / Sens des relations humaines
- Travail en équipe et réseau

Conditions d'indemnisation en vigueur

Renseignements et envoi de la candidature pour le 7 mai (inclus) :

Sandrine LAISNÉ – 02 51 16 48 70

laisnes@agglo-carene.fr